



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-237**

**Séance publique du**

**12 octobre 2020**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012- lmc1179162-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : BASTIDE DE LA MARESCHALE - OPERATION DE RESTAURATION DE LA BASTIDE -  
DEMANDES DE SUBVENTION**

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jean-Louis VINCENT.  
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 OCTOBRE 2020

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : BASTIDE DE LA MARESCHALE - OPERATION DE RESTAURATION DE LA  
BASTIDE - DEMANDES DE SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a décidé d'engager une opération de restauration de la Bastide de La Mareschale, située dans le quartier d'Encagnane, 27 avenue de Tubingën.

C'est une bastide du XVIIIème siècle utilisée pour des activités à caractère social et culturel.

Elle est composée de deux corps de bâtiments : la bastide principale et son extension Nord, lesquelles représentent une superficie d'environ 500 m<sup>2</sup>.

La Bastide de La Mareschale n'est pas protégée au titre des monuments historiques.

Elle présente néanmoins un intérêt patrimonial majeur en raison notamment de ses décors intérieurs (tapisseries peintes) dans la salle à manger au rez-de-chaussée et dans une chambre à l'étage, et de ses autres éléments patrimoniaux (gypseries, cheminées, menuiserie d'époque avec des espagnolettes en fer forgé) antérieurs à 1773.

Les décors de la salle à manger reprennent le thème des saisons avec une articulation symétrique des décors dans chaque panneau et des passages décoratifs simples au-dessus des baies et des portes. Ce décor a été peint entre 1720 et 1730 par Jacques Carpenel.

Pour la chambre, il s'agit d'un décor de verdure, paysages champêtres et bordures décoratives.

Des études préalables ont été réalisées mettant en exergue des désordres, d'une part sur le bâti, d'autre part sur les tapisseries peintes.

Une étude préalable de juin 2011, un diagnostic géotechnique de janvier 2018 et une étude structurelle de juin 2019 ont permis de mettre en évidence de nombreux désordres de type fissurations sur l'ensemble du bâtiment. Le bâtiment présente un état de vétusté relativement important, avec la présence d'une forte densité de fissurations souvent traversantes, créant localement des décrochements.

La stabilité du bâtiment entier est remise en cause ainsi que la sécurité des personnes qui ne peut plus être assurée.

Un diagnostic sur les toiles peintes a été effectué en novembre 2016 faisant ressortir diverses altérations : zones de déchirures, oxydation et fragilisation des fibres de la toile, encrassement de la matière peinte, perte de coloris.

L'opération de restauration de la bastide va débiter par le recrutement d'un maître d'œuvre pour définir et mener à bien le projet de restauration.

Le montant total de l'opération (mission de maîtrise d'œuvre, travaux de restauration du bâtiment et des décors) est estimé à : 1 750 000 € HT – 2 100 000 € TTC.

Nous pouvons solliciter le concours des partenaires publics suivants :

- le Conseil régional PACA,
- le Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- la Métropole.

C'est pourquoi, il vous est demandé de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue délégué à solliciter le concours des partenaires publics pour ces travaux de restauration,
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2020-237 - BASTIDE DE LA MARESCHALE - OPERATION DE RESTAURATION DE LA  
BASTIDE - DEMANDES DE SUBVENTION-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

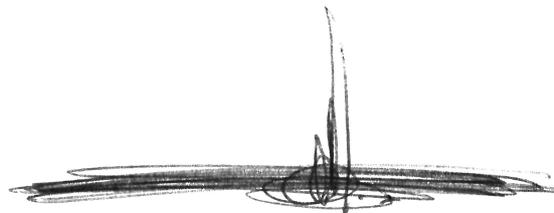
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»